



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Service de la biodiversité, de l'eau et du paysage

Sartène, le

La Préfète de Corse
Préfète de Corse du Sud

à

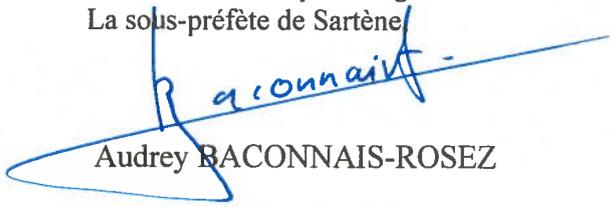
Mesdames et messieurs les membres
du comité de pilotage
(Destinataires in fine)

Objet : Compte rendu du Comité de pilotage local du site Natura 2000 FR9400594 « Sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto »

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400594 « Sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto », qui s'est tenu le 15 mars 2018, à la sous-préfecture de Sartène.

Pour la Préfète et par délégation
La sous-préfète de Sartène


Audrey BACONNAIS-ROSEZ

COMPTE-RENDU DE REUNION

Comité de pilotage du site Natura 2000 - 15/03/2018 - Sartène Sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto

PRESENTS

La feuille de présence est annexée au présent compte-rendu. 19 personnes ont participé à la réunion, présidée par Mme Baconnais-Rosez, Sous-Préfète de Sartène, à la sous-préfecture de Sartène.

Mme la Sous-Préfète et la DREAL Corse ouvrent la réunion du COPIL par un mot d'accueil. Après un tour de table, le CEN Corse présente le déroulé de la réunion.

Ordre du jour :

- bilan d'animation 2016 et 2017,
- point sur les principaux projets,
- suite envisagée pour l'animation 2018.

CONTEXTE ET OBJECTIF

La DREAL a confié au CEN Corse la mission d'animation du site Natura 2000 « Sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto » pour la période 2016-2018, après une première période d'animation de 2013 à 2015, suite à la révision du DOCOB validée en 2013.

Le dernier COPIL s'est déroulé fin 2015. Ce nouveau COPIL a pour objectif de présenter le bilan de l'animation pour 2016 et 2017, de proposer les priorités pour 2018 et d'engager la réflexion pour la prochaine période d'animation, sur la base des mesures existantes du DOCOB.

Un rappel est fait sur le périmètre du site, les enjeux et les espèces présentes. Pour assurer leur conservation, 26 actions ont été inscrites au DOCOB. Le bilan de l'animation et la suite proposée sont synthétisés dans le diaporama en annexe.

RELEVÉ DE DISCUSSION

A. Animation du docob

Mme Barrel : La DREAL propose une mise à jour de l'arrêté préfectoral composant le COPIL, pour y intégrer :

- L'AFB qui englobe désormais certaines structures (ex-ONEMA,...)
- Les communes de Fozzano et Arbellara qui sont également propriétaires de parcelles sur le site.

→ Pas de remarque du COPIL sur cette proposition.

B.1. Maintenir une activité agropastorale favorable à la biodiversité dans la plaine de Tavarìa

[CEN Corse] Deux éleveurs sur le site Natura 2000 ont fait appel à la DDTM (Police de l'eau) pour demander la réouverture de l'embouchure du Rizzanese le 4 décembre 2017. Suite à une réunion sur le terrain entre les éleveurs, le CEN Corse, la DDTM, l'ONEMA, et la DREAL Corse, la DDTM a autorisé de manière exceptionnelle l'ouverture manuelle du grau et demandé l'avis du

Copil en cas de nouvelles demandes.

Une ouverture déclenchée artificiellement à ce moment n'était pas préjudiciable aux espèces du site Natura 2000, les ouvertures du grau étant aléatoires mais régulières à cette période de l'année. Mais une intervention régulière pourrait avoir des conséquences négatives sur le fonctionnement hydrologique de la plaine.

Mme la Sous-Préfète indique qu'il faut prendre en compte tout le régime hydrologique du fleuve et la gestion du fleuve sur l'ensemble du cours d'eau. La communauté des communes a désormais la compétence de gestion des risques et doit se saisir de l'enjeu.

M. Bartoli alerte sur les conséquences du barrage du Rizzanese pour les communes qui se trouvent en aval. De son avis, il est constaté que l'embouchure s'ouvre plus difficilement depuis la création du barrage et cela pose un problème pour les éleveurs, l'aérodrome de Tavarica et les entreprises en amont dans le lit du fleuve et perturbe l'émissaire en mer de la station d'épuration. De plus, si l'embouchure ne s'ouvre pas les nappes phréatiques sont polluées et il y a un phénomène de submersion des pompes des champs captants du Rizzanese. M. Bartoli est donc favorable à une ouverture manuelle de l'embouchure.

Mme la Sous-Préfète rappelle que le fleuve est très sensible à toutes les activités humaines. Le barrage a un impact qui a dû être quantifié et même une action très ponctuelle peut avoir des conséquences sur le régime hydrique du fleuve. Il y a un besoin de mieux anticiper les impacts d'une ouverture systématique du grau ou à la demande des éleveurs. Il faut éviter de gérer au cas par cas mais grâce à une vision globale. Cette étude doit être conduite avec la participation des services de l'Etat.

M. Muracciole propose de créer un petit groupe de travail sur la thématique (experts, services police de l'eau).

M. Fleuriau indique qu'une étude hydrologique a été initiée en 2009 à l'échelle de la plaine. L'année 2017 a fait exception car l'embouchure est d'habitude plus fréquemment ouverte en novembre. Parfois le grau s'ouvre en fin d'été mais le cordon se reforme alors naturellement. Un grau fermé durant l'automne a aussi un intérêt certain pour assurer le remplissage des nappes plus en amont sur la plaine.

M. Leenhart valide l'idée du groupe de travail avec résultat avant novembre 2018.

M. Bartoli souhaite que la communauté des communes et les communes soient associées au groupe de travail.

→ Un groupe de travail sur le sujet sera donc organisé en 2018.

B.2. Aménager l'accueil du public – site de Cala Piscona

[CEN Corse] Un projet d'aménagement proposé par le CEN Corse a été présenté à la commune d'Olimeto et accepté par la DREAL Corse début 2018.

M. Filoni, adjoint à la mairie d'Olimeto, s'est montré favorable au projet et indique qu'il y aura une délibération de la commune prochainement.

→ Les travaux d'aménagement seront donc réalisés en 2018 sous réserve de l'accord de la commune et de la demande d'AOT pour le CEN Corse.

B.2. Aménager l'accueil du public – site de Portigliolo

Le CEN Corse propose un aménagement simple de mise en défens de la station de Buglosse crèpe derrière l'école de voile de Portigliolo.

M. Bartoli informe que la commune a délibéré favorablement pour cet aménagement.

M. Arneaud déplore l'absence de lien des demandes d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) avec l'Arrêté de Protection de Biotope.

M. Muracciole expose qu'une procédure d'expropriation a été engagée par le Conservatoire du littoral (CDL)

sur des terrains du site Natura 2000 et pourrait récupérer la gestion du domaine public maritime (DPM) sur Capu laurosu et Portigliolo (hors club de voile). Il propose également un groupe de travail par rapport aux AOT.

Mme Daniel explique le problème des AOT du DPM qui sont situés sur les sites à Buglosse crépue. Il peut y avoir superposition des AOT du CEN Corse avec celles des activités commerciales mais le CEN ne dispose pas de ces AOT et ne connaît leur contenu. Plusieurs demandes ont été faites vers le service de la DDTM2A qui les traite pour trouver une solution adéquate (cela concerne les sites à *Anchusa crispa* de la plaine orientale). Une solution possible serait l'inscription de prescriptions particulières dans la délivrance des AOT sur les sites à Buglosse crépue.

Mme la Sous-Préfète demande de lui fournir la liste des sites qui sont sujets à cette problématique.

→ **Le CEN Corse transmettra donc ces informations et un groupe de travail pourra être proposé.**

B.2. Aménager l'accueil du public – site de Capu Laurosus

[CEN Corse] Ce site est très dégradé par le stationnement et la fréquentation. Suite à l'acquisition du CDL, deux projets de réaménagement sont menés en parallèle : le réaménagement de la route et des stationnements, par la collectivité de Corse (CDC), et la restauration du site et de ses habitats par le CDL.

Mme Galleras présente le projet du CDL en partenariat avec le service routes de la CDC (ex-CD2A). Les 400 000 € de travaux sont financés par le CDL, la CDC et les fonds FEADER au titre de Natura 2000. Le démarrage des travaux est prévu en mai-juin 2018, puis après une coupure estivale, ils reprendront à l'automne.

Mme Varesi indique que les travaux routiers seront engagés à l'automne 2018. Le but est le délestage du centre-ville pour l'accès au port.

Mme la Sous-Préfète relève la cohabitation voie verte / voie de délestage du port. L'aménagement a aussi vocation à redonner accès au site de Capu laurosus depuis le village aux habitants et aux visiteurs et à améliorer la naturalité du site. C'est un exemple d'enjeu du développement durable.

M. Bartoli confirme que la protection de l'environnement n'est pas antinomique au développement économique. Cette route c'est une voie de desserte du port de commerce de Propiano. Le but final est de goudronner la piste existante jusqu'au pont d'Arena bianca pour le désenclavement de Propiano.

Mme la Sous-Préfète demande comment le maître d'ouvrage a pris en compte les enjeux de protection de l'environnement.

Mme Varesi explique que les enjeux environnementaux sont pris en compte (par exemple via le blocage de l'accès des véhicules à la plage). Pour l'instant le projet validé représente seulement la première tranche du projet de délestage jusqu'à Capu laurosus, la seconde phase n'est pas encore étudiée.

Mme la Sous-Préfète demande quelle a été l'évaluation des flux. Il faut garder à l'esprit que l'amélioration de l'accès routier appelle des flux supplémentaires et un changement d'attitude des usagers de la route. Il faut observer les modifications en plus et en moins.

M. Murracciole indique qu'il ne s'agit pas que d'une problématique espèces mais d'environnement dans son ensemble. Il faut veiller à la vitesse de circulation et à la continuité de la voie verte avec le centre-ville.

B.4. Suivi des zones humides du Rizzanese

[CEN Corse] Depuis 2009, un partenariat entre le CEN Corse, le CDL, l'AERMC, EDF et un laboratoire d'hydrologie –LTHE a permis d'installer du matériel de mesure des niveaux d'eau afin de mieux comprendre à terme le fonctionnement de la zone et l'influence des différents facteurs.

M. Bartoli rappelle que la zone humide a été bien prise en compte dans la révision du PLU. Le sud de la piste de l'aérodrome est classée en zone humide.

B.5. Extension du site à l'ensemble de la plaine de Tavaria

Cette mesure inscrite au DOCOB a été engagée en 2012 avec une cartographie des habitats communautaires de la plaine. L'extension permettrait une meilleure gouvernance et une cohérence des différentes actions. Le projet d'extension avait été suspendue lors du Copil de 2015 à la demande de la DREAL car les extensions de site n'étaient pas prioritaires.

M. Leenhardt propose de réexaminer la proposition d'extension du périmètre du site Natura 2000.

La DREAL Corse approuve cette extension. La procédure va être reprise.

B.6. Application de la réglementation et veille environnementale

A Portigliolo, les infractions à la réglementation viennent essentiellement de la circulation des véhicules à moteur et de l'entraînement des chevaux sur le haut de dune. Ce sont des activités interdites par les APB de Portigliolu et Capu laurusu. Néanmoins ceux-ci ne mentionnent pas d'exception ou de cadre adapté pour le Club de voile de Portigliolu.

M. Arneaud déplore qu'il n'y ait pas de cadre adapté à son activité. Le club de voile limite au maximum la circulation sur le site et le cas échéant hors milieu dunaire et des stations à Buglosse crépue. Il rappelle que la SNSM circule également.

Mme la Sous-Préfète propose d'inclure la réflexion dans le groupe de travail sur les AOT. Il faut examiner la possibilité d'inclure la circulation dans les demandes d'AOT, ainsi que les dispositions réglementaires ou non pour les activités de l'utilisateur, si elles existent.

M. Peroni indique que les services de police n'interviennent que si la circulation est clairement hors AOT. Dans ce cas il n'y a pas de tolérance possible. Par exemple dans un AOT sur la commune d'Appietto figure l'utilisation du quad dans un secteur bien défini.

M. Bartoli indique que l'entretien mécanique de la plage sur 3,5 km est nécessaire pour la commune. Il peut être revu avec le CDL pour Capu laurusu.

M. Muracciole précise en exemple la mise en place d'un cahier des charges et d'un protocole de nettoyage raisonné avec la DDTM2B, assorti d'un arrêté préfectoral. Le nettoyage mécanique des plages étant interdit.

Mme Daniel sollicite le service route de la CDC pour la pose d'une barrière empêchant l'accès aux véhicules sur l'accès sud de Portigliolu. La question se pose également pour la circulation des véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Mme Fauvelle demande s'il est envisagé un accès PMR pour la plage de Capu laurusu. Mme Galleras accepte l'idée qui va être précisée, probablement au niveau du parking de la stèle.

B8. Etude et gestion de la Buglosse crépue

Les problématiques écologiques concernant la Buglosse crépue ont été examinées en détail dans le COPIL du PNA Buglosse crépue qui s'est réuni le matin du COPIL Natura 2000.

M. Leenhardt demande d'envoyer les conclusions du COPIL du PNA *Anchusa crispera* aux membres du COPIL Natura 2000.

Mme Piazza demande que soit réalisé un « état 0 » des populations de Buglosse crépue sur le site de Capu laurusu afin d'effectuer le suivi de la reprise des stations et d'évaluer la pertinence des aménagements du CDL pour la conservation de l'espèce.

B9. Amélioration des connaissances

Le CEN Corse rend compte des divers suivis et études portés sur la zone. Les indicateurs les plus adaptés seraient les orthoptères. Une étude sur les papillons en 2017 n'a pas permis de confirmer l'importance du Porte-queue de Corse sur le secteur, d'autant que sa plante hôte n'est

pas présente. L'OCIC a été sollicité sur ce sujet et a confirmé le peu d'intérêt du site pour l'espèce.

La DREAL propose une mise à jour du formulaire standard de données du site (FSD) et d'enlever le Porteur de Corse du FSD (avec une validation par l'OCIC-OEC).

CONCLUSION

Les groupes de travail gestion de l'embouchure (pilote par la Sous-préfecture) et AOT / nettoyage mécanique (inclus le CDL et la mairie de Propriano) seront à mettre en place rapidement en 2018.

Le prochain COPIL aura lieu fin 2018 - début 2019. Mme la Sous-Préfète remercie le COPIL et lève la séance.

ANNEXE 1 : FEUILLE DE PRESENCE



Comité de pilotage du site Natura 2000 - 15/03/2018 - Propriano

Sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto

STRUCTURE	NOM/PRENOM	MAIL/TEL	SIGNATURE
Mairie d'Olmeto	Filari Dominique	dms.filari@gmail.com	
Conservatoire littoral	Michel MURACCIO	m. muraccio@conservatoire-du-littoral.fr	
"	Fabrice GALLERAS	f.galleras@conservatoire-du-littoral.fr	
Collectivité de Corse Pôle Environnement	D. ROSA Jean Michel	jean-michel.drosa@corse2000.fr 0679321720	
Collectivité de Corse Pôle Environnement	COZI Paul-Dominique	06-03-55-0473	
CEN Corse	Leonardo NICOLA COI wanadoo.fr	0607579295	
CBNC-OEC	Carole PIAZZA	piazza@oec.fr	
Collectivité de Corse Sevres Routes	VARESI Laure-Anne	laure-anne.varesi@corse2000.fr	
Collectivité de Corse DTE Routes	BOIRON Angélique	angelique-boiron@corse2000.fr	
Collectivité de Corse	FAUVELLE Emmanuelle	emmanuelle.fauvelle@corse2000.fr	
EDF	SALINI Daniel	daniel.salini@edf.fr	
C.E.N Corse	CALMELS Guy	guycalmels@wanadoo.fr	
ASTERE	PARADIS Guilhan	guilhan.paradis@orange.fr	
ONCFS	LEONARDI christophe	christophe.leonardi@oncfs.gouv.fr	
ONCFS	PERONI Xavier	xavier.peroni@oncfs.gouv.fr	
CEN corse	FLEURJAU Romain	romain.fleuriau@espaces-naturels.fr	
Municipalité de Propriano	BARTOLI PAUL-MARIE	paul-marie.bartoli@orange.fr	
M. Laurent Arneaud - Club de Voile			
Mme la Ss. Préfète -			
CEN Corse	Gwennaelle DANIEL	gwennaelle.daniel@cen-corse.org	

COPIL Natura 2000

Sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto



- > Rappels
- > Bilan d'animation 2016-2017
- > Perspectives 2018
- > Questions diverses



Rappel du contexte

> Historique des DOCOB

- 1^{er} DOCOB mai 2003 :
 - Rédaction CEN Corse
 - Animation CEN Corse
- 2^{ème} DOCOB janvier 2013 :
 - Rédaction Endemys
 - Animation CEN Corse

26 actions dans le Docob

- >> Phase d'animation 2013-2015
- >> Continuité 2017-2018



> Enjeux espèces

- **Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site :**

- Buglosse crépue *Anchusa crispera*
- Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

- **Autres espèces d'intérêt communautaire à protéger strictement :**

- 8 espèces de chauves-souris
- **Amphibiens** : rainette et discoglosse sarde, grenouille de Berger, crapaud vert
- **Reptiles** : Tortue d'Hermann, couleuvre verte et jaune, couleuvre à collier, lézard thyrrhénien
- patelle géante, Porte-queue corse



COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispera* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto – 15/03/2018 – Sartène

> Enjeux habitats

- **11 Habitats d'intérêt communautaire :**

- **Plage** : laisses de mer et habitats dunaires
- **Prairies humides méditerranéennes**
- **Habitats forestiers** : forêts galeries, fourrés riverains méridionaux, maquis à olivier

> Mais aussi :

- **Plantes protégées de milieux littoraux :**

- Tamaris, Euphorbe peplis, Matthiole tricuspidata,...

- **10 espèces d'oiseaux de l'annexe 1 :**

- Pie-grièche écorcheur, busard des roseaux, engoulevent d'Europe,...



COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispera* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto – 15/03/2018 – Sartène

Objectifs opérationnels	Mesures
A1-Réaliser l'animation du DOCOB	A1.1-Favoriser la mise en œuvre des mesures du document d'objectifs par une animation du site Natura 2000 et la mise en place d'un comité de gestion
B1-Maintenir une activité agropastorale dans la plaine de Tavarìa favorable à la biodiversité	B1.1-Accompagnement/assistance des acteurs agricoles sur le maintien et le développement d'une agriculture durable sur la plaine de Tavarìa

> Le programme d'action du Docob

• De nombreux partenaires et structures concernés

- CEN Corse : concertation, gestion de site, animations scolaires, suivis
- Communes et collectivités, Conservatoire du littoral, DREAL, Conservatoire botanique, ONCFS, AFB, DDTM, Collectivité territoriale....
- Les propriétaires, usagers et gestionnaires privés sur le site

COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

B. Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

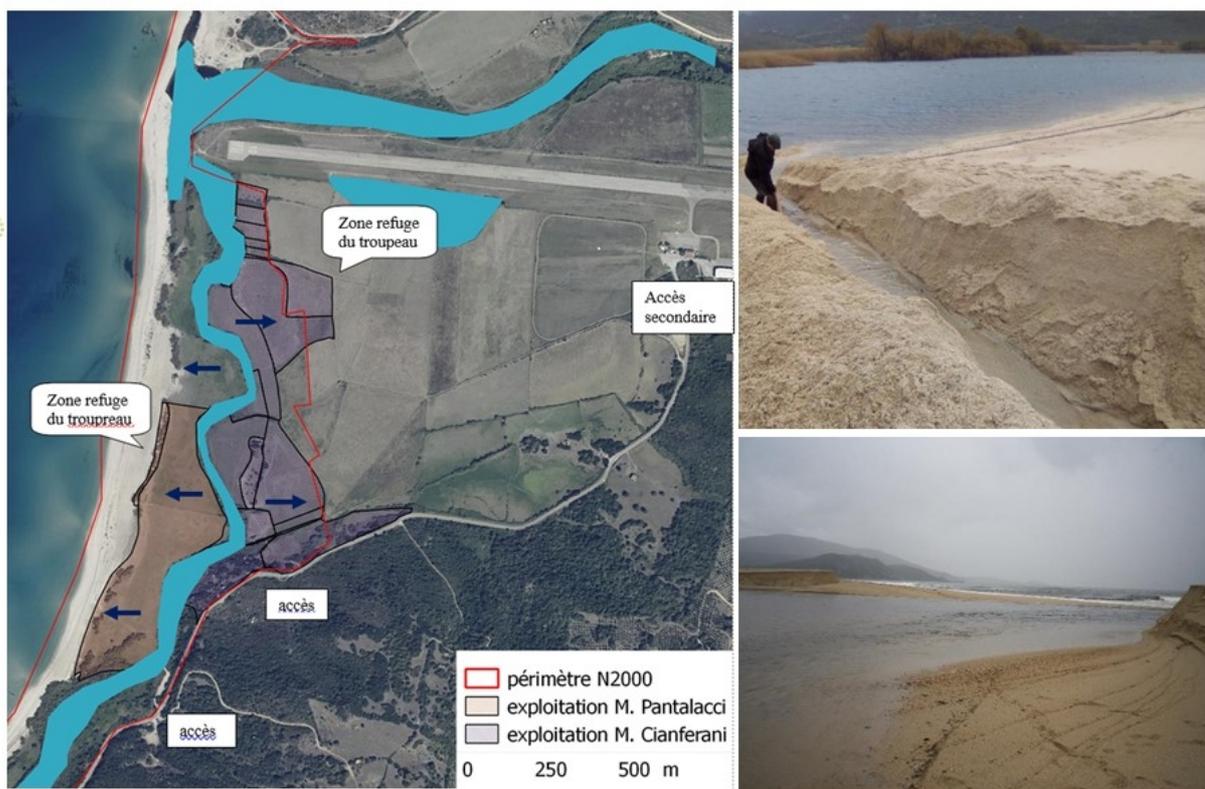
> B1.1 Accompagnement pour une agriculture durable sur la plaine de Tavarìa

- Convention CDL pour pâturage extensif
- Pas de MAET recensées, zones agricoles surtout hors périmètre N2000
- Problématique liée aux inondations

>> ouverture manuelle grau 10 déc 2017



COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène



COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

Objectifs opérationnels	Mesures
A1-Réaliser l'animation du DOCOB	A1.1-Favoriser la mise en œuvre des mesures du document d'objectifs par une animation du site Natura 2000 et la mise en place d'un comité de gestion
B1-Maintenir une activité agropastorale dans la plaine de Tavarìa favorable à la biodiversité	B1.1-Accompagnement/assistance des acteurs agricoles sur le maintien et le développement d'une agriculture durable sur la plaine de Tavarìa
B2-Aménager l'accueil du public	B2.1-Définir et mettre en œuvre des aménagements d'accueil du public sur le site de Portigliolu
	B2.2-Définir et mettre en œuvre des aménagements d'accueil du public sur le site de Capu Laurosù
	B2.3-Définir et mettre en œuvre des aménagements d'accueil du public sur le site de Cappicciolu
	B2.4-Définir et mettre en œuvre des aménagements d'accueil du public sur le site de Cala Piscona

COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B2 Aménager l'accueil du public

• Site de Portigliolo :

- Projet paysage Garnier, 2013
- Projet non abouti : absence de maîtrise foncière et/ou accord propriétaires



>> Proposition d'une solution alternative d'aménagement, validée lors du Copil fin 2015

• aménagement simple de la station de Buglosse :

- Pose du panneau d'APB à l'entrée du site (DREAL) ?
- CEN : mise en défens, AOT
- Chantier 2018 si accepté



COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B2 Aménager l'accueil du public

- Site de Portigliolo : Exemples d'aménagements similaires (Favona, Cappicciolu)

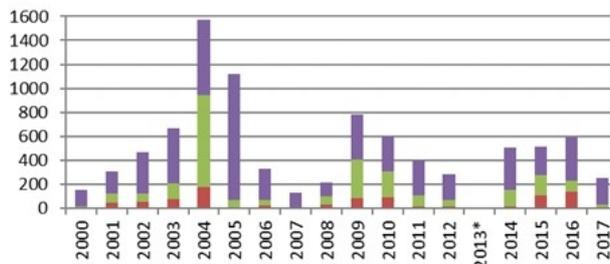


COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B2 Aménager l'accueil du public

- **Site de Capu Laurosù :**

- **Site très dégradé :** fréquentation, circulation motorisée, griffes de sorcière,...
- **Réaménagement routier** + voies vertes et stationnement (maîtrise d'ouvrage CG2A)
- **Acquisition CDL + gestion du DPM :** projet d'aménagements et restauration du site
- **Tentative pannotage 2017** par les gardes du littoral et la mairie de Propriano : panneau démonté



■ Fleuris (fl.)
■ rosettes (ro.)
■ plantules (pl.)

>> 2018 : Pannotage APB DREAL ou attente aménagement CDL ?

COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

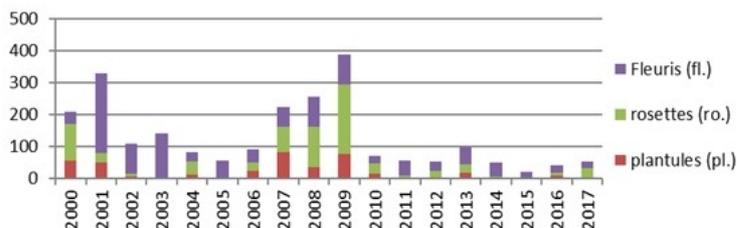
> B2 Aménager l'accueil du public

- **Site de Cappicciolu :**

- 2005 : aménagement léger Contrat N2000 CEN Corse + restauration
- 2007-2008 : aménagements suite à dégradation du site + entretien CENC
- 2014-2015 : renouvellement AOT et restauration des aménagements

– Tendence de la population en baisse puis stabilisée

2017 : Projet d'APB



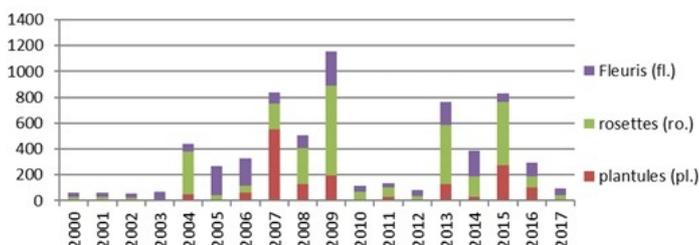
>> 2018 : finalisation APB 2018

COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B2 Aménager l'accueil du public

• Site de Cala piscona :

– Aire de retournement mais population fragmentée et en baisse



>> Proposition d'aménagement validée au Copil 2015

2016-2017 : montage du dossier de financement, AOT, avis commune

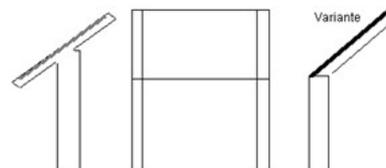
2018 : financement DREAL 90% - CEN Corse 10%

- Aménagement et canalisation des descentes d'accès (traverses bois)
- Mise en défens de la dune partie sud (poteaux bas)
- Panneau de sensibilisation, chantier participatif

COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B2 Aménager l'accueil du public

• Site de Cala piscona :



plan d'aménagement

- signalétique
- chemin en bois
- poteaux bas
- arrachage invasives
- Griffes de sorcières



COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B3 Préserver la Cistude d'Europe



B3.1-Régulation de la population de tortue de Floride
B3.2-Promouvoir et mettre en place des pratiques agricoles favorables à la préservation des sites de pontes de la cistude d'Europe
B3.3-Compléter les connaissances sur l'écologie de la cistude d'Europe
B3.4-Etude des immatures de cistude d'Europe

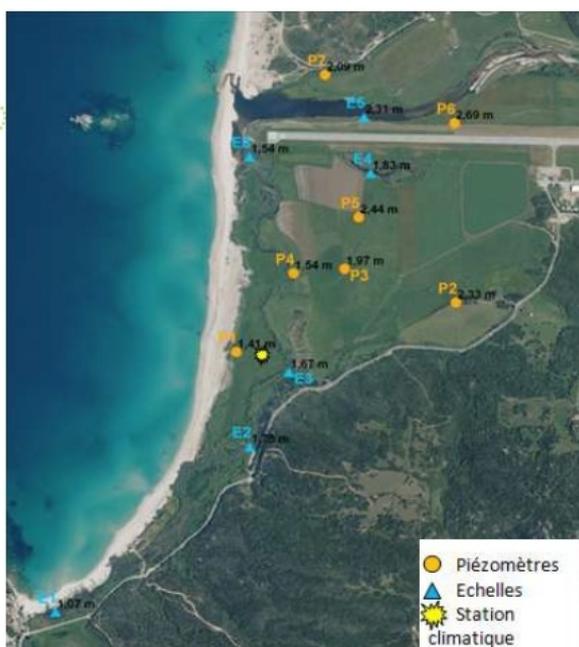
• plusieurs études conduites entre 2002 et 2011 :

- Répartition et évaluation de la population (2002-2005)
- Identification sites de ponte 2004 et aménagement du tortuduc
- Suivi des sites d'hivernage 2007-2008
- Régulation de la Tortue de Floride (2009-2011) + veille annuelle
- Pas de suivi ni travaux spécifiques depuis 2011

>> prochain programme d'animation (2019) : gestion tortue de floride ?
Entretien et réouverture tortuduc, réévaluation de la population de Cistude ?

COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B4 Suivi des zones humides du Rizzanese



• Partenariat CEN / CDL /
AERMC/ LTHE depuis 2009

- **Objectif** : comprendre le fonctionnement de la zone humide et déterminer les facteurs du maintien de son équilibre
- **Relevés** mensuels et analyse des paramètres physico chimiques et du matériel installé (échelles limnimétriques et piézomètres)

>> action terminée.

Cahier technique à paraître

**Données à valoriser et exploiter dans
le prochain programme
d'animation**

COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> **B5 Renforcer les zonages de protection et faire respecter la réglementation**

B5.1-Extension du périmètre Natura 2000 à l'ensemble de la plaine de Tavaria

B5.2-Accompagner la mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées (SCAP)

B5.3-Maitrise foncière et d'usage

B6.1-Application de la réglementation et veille environnementale du site Natura 2000

COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> **B5 Renforcer les zonages de protection et faire respecter la réglementation**

• **B5.1 Proposition de nouveau périmètre N2000 :**

- Étude 2012 : Habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Cohérence au niveau de la fonctionnalité de la zone, des études et des actions de gestion
- Meilleure gouvernance

>> **refusé DREAL Copil 2015**

(non prioritaire)

→ Action suspendue

>> **Possibilité de relance ?**



COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> **B6 Application de la réglementation et veille
environnementale**

• **Portigliolo et Capu laurosu – 2016 2017**

- **entraînement des chevaux** malgré sensibilisation → procédure en cours
- Quelques **passages de véhicules à moteur** en haut de dune et prélèvement de sable au niveau de l'embouchure secondaire
- Concertation et sensibilisation : **circulation de l'école de voile ?**
- **Entretien mécanique de la plage et circulation des véhicules adaptés ?**

• **2018 :**

- **Pannotage APPB** en cours ? (DREAL – paysagiste)
- **aménagement des clôtures** pour inclure le haut de de la dune et les stations à Buglosse ?
- **l'aménagement de Capu laurosu** assurera ensuite le respect du site
- surveillance



COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> **B7 Restaurer la qualité écologique des milieux**

B7.1-Restauration des habitats naturels dégradés

B7.2-Connaissance, surveillance et limitation des plantes
envahissantes

• **Restauration des habitats et gestion des
plantes envahissantes :**

- Débroussaillage annuel sur ronciers et chemin d'accès de Lisciareddu
- Zones prioritaires : Robinson, Capu laurosu (projets CDL/CT)
- Arrachages à Cala piscona dans le cadre du chantier d'aménagement
- Veille sur Tortue de Floride



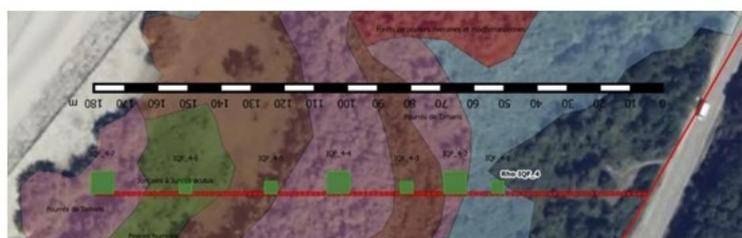
>> **Autres opérations à prévoir : tortuduc, tamaris,...**

COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B9.2 Amélioration des connaissances

• Indicateurs de suivis mis en place 2016-2017

- 2016 : test de l'Indicateur de Qualité Floristique (IQF) de l'Agence de l'eau
- Liste d'espèce attendues et leur coefficient de conservatisme (affinités pour les zones humides, caractère nitrophile, abondance,...
- Relevés périodiques de transects (5 ans) : 3 transects dans le site N2000



>> Suivi à reproduire pour mesurer l'évolution de l'indicateur (5 ans) ?

COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto – 15/03/2018 – Sartène

> B8 Conservation de la buglosse crépue

B8-Rétablir l'ensemble des stations de buglosse crépue du site Natura 2000	B8.1-Contribution à l'étude sur la biologie et l'écologie de la buglosse crépue
	B8.2-Renforcement des populations de la buglosse crépue les plus menacées du Rizzanese et d'Ulmetu*
	B8.3-Conservation ex situ des graines de buglosse crépue issue des stations du site Natura 2000
B9-Suivre les populations et évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre	B9.1-Monitoring de la population de Buglosse crépue du Rizzanese et d'Ulmetu*
	B9.2-Amélioration des connaissances, suivi et gestion de la faune, de la flore et des habitats naturels

- Comptage annuel et cartographie des stations (CEN Corse), récoltes de graines (CBNC-OEC)

>> 2018 : Suivi annuel à continuer

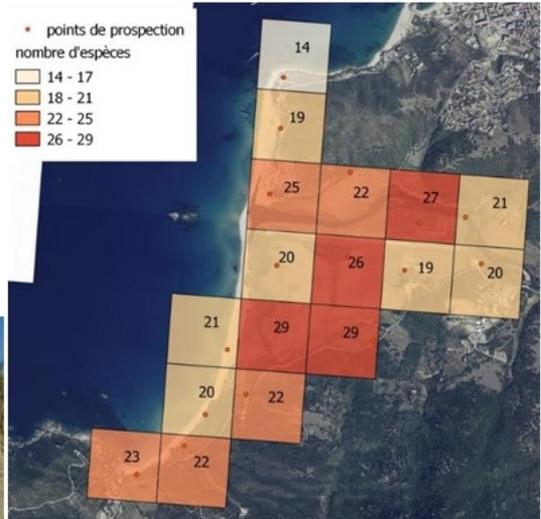
>> Renforcement de certaines stations suite travaux de restauration des habitats ? (ex : Capu Lauros, Portigliolo, Cala piscona,...)

COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto – 15/03/2018 – Sartène

> B9.2 Amélioration des connaissances

• Indicateurs de suivis mis en place 2016-2017

- 2016 : inventaires des oiseaux nicheurs
- Mailles atlas de 500m de côté
- Ensemble de la plaine de Tavaria
- Protocole : points d'écoute en 2 passages au printemps + 1 passage de nuit
- **Résultats** : 75 espèces, cartographie des enjeux (guêpiers, prairies humides,...)



>> Suivi à reproduire pour mesurer l'évolution de l'indicateur (5 à 10 ans)

COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> B9.2 Amélioration des connaissances

• Indicateurs de suivis mis en place 2016-2017

- lépidoptères 2017 (papillons de jour)
- Mailles atlas de 500m de côté, ensemble de la plaine et des milieux
- Protocole national STERF du MNHN : transects sur milieux homogènes
- **Résultats** : 15aine sp. faible enjeu mais sécheresse exceptionnelle
- Compléments données OCIC-OEC
- **Cas du porte-queue de Corse** : plante-hôte (férule) non présente.



>> espèce à enlever du FSD et du DOCOB ?

>> indicateur non pertinent

COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

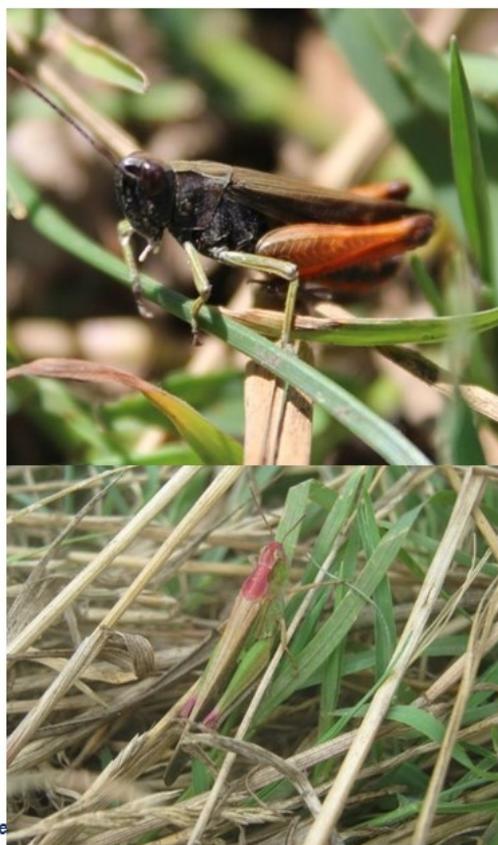
> **B9.2 Amélioration des connaissances**

• **Suivis effectués durant la période 2016-2017**

- **Orthoptères 2017-2019**
- Protocole suivi Rhoméo AERMC : listes d'espèces sur des stations échantillonnées sur les ZH de la plaine
- **Résultats** : calcul de l'indice = 45,2%
- → **état de conservation fort**, abritant un cortège varié d'espèces méso-hygrophiles à hygrophiles.

>> **bon indicateur à renouveler**

Prospections complémentaires sur la Magicienne dentelée –annexe IV (nocturne)

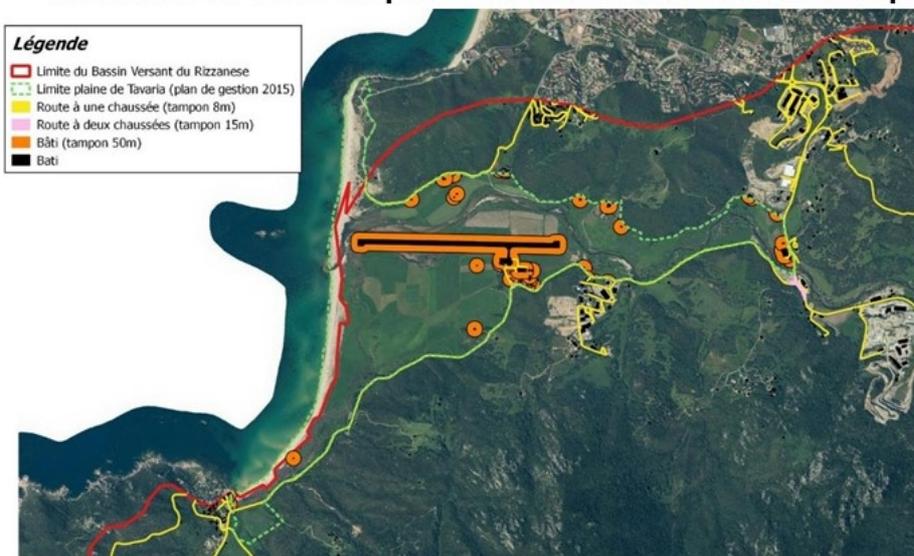


COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese

> **B9.2 Amélioration des connaissances**

• **Suivis effectués durant la période 2016-2017**

- **Indicateur AERMC de pression d'artificialisation sur la plaine**



>> **19% de la plaine : indicateur de suivi à renouveler tous les 5 ans**

COPIL Natura 2000 des sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> C1 Sensibilisation et éducation à l'environnement

C1.1-Education à l'environnement
C1.2-Sensibilisation des agriculteurs sur les espèces patrimoniales
C1.3-Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales



- **Éducation à l'environnement auprès des scolaires 2016 :**
 - Classes de primaire : la fête des mares
 - Classes secondaires et étudiants
 - **Sorties et animation grand public :**
 - 2016-2017 : Vita marina (Legta Sartène)
 - 2016 : fréquence grenouille
 - 2016-2017 : « maraudage » sur les plages
- >> **2018 : sortie pirogue, fréquence grenouille**



COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

> DES QUESTIONS ?

- **CONTACT :**
 - CEN Corse : Gwennaëlle DANIEL
04.95.32.71.63 gwennaelle.daniel@cen-corse.org
 - DREAL Corse : Maud BARREL
04.95.51.79.74 maud.barrel@developpement-durable.gouv.fr

>> MERCI DE VOTRE ATTENTION !



COPIL Natura 2000 des sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olimeto – 15/03/2018 – Sartène

LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local du site)

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse

Monsieur le président de la communauté de communes du Sartonais Valinco Taravo

Monsieur le maire de Propriano

Monsieur le maire d'Olmeto

Monsieur le maire de Santa Maria Figaniella

Monsieur le maire de Belvedere Campomoro

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud

Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage

Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse

Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse

Monsieur le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud

Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud

Madame S. ROCCA-BORDAS

Monsieur Jean-Dominique BENETTI

Monsieur Antoine Joseph MONDOLONI

Madame Caroline SIMONPIETRI

Monsieur le gérant de la SCI TAVARIA

Monsieur le président du conservatoire des espaces naturels de Corse

Monsieur le président de l'office de tourisme intercommunal du Sartonais Valinco Taravo

Monsieur le gérant du restaurant Le Robinson, Portigliolu, 20110 PROPRIANO

Monsieur Laurent ARNEAUD, Club de voile du Valinco, LOCANAUTIC, Villa du stade de Foce, 20100 SARTENE

Monsieur le gérant du camping village de vacances « U LIVANTI », Portigliolo, 20110 PROPRIANO

Madame Laetitia HUGOT, directrice du conservatoire botanique national de Corse

Monsieur Guilhan PARADIS, botaniste